

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL201

présenté par

Mme Belluco, Mme Regol, M. Iordanoff et M. Lucas

ARTICLE 7

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 34 par les mots :

« et rendu public sur Internet, dans les mêmes délais. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir la bonne information des personnes exposées à la vidéosurveillance algorithmique, ce qui est une demande forte, selon le sondage de la Fundacja Panoptykon, il est proposé que le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique, qui doit être remis par le Gouvernement au Parlement, soit également rendu public et diffusé sur Internet.